
[Imprimer](#)

Bouclier tarifaire / amortisseur pour limiter l'impact de la facture d'énergie sur votre entreprise

Image

Retrouvez un modèle d'attestation sur l'honneur et accédez au simulateur du dispositif amortisseur sur le site [CAP INDUSTRIE](#)

? Vous avez jusqu'au 31 Mars pour fournir votre attestation sur l'honneur à votre fournisseur d'électricité !

? Vous souhaitez bénéficier du bouclier tarifaire ou du dispositif d'amortisseur pour limiter l'impact de votre facture d'énergie sur votre entreprise ? N'oubliez pas de fournir à votre fournisseur d'énergie une attestation sur l'honneur pour bénéficier de ces dispositifs avant le 31 Mars 2023 ! Après, il sera trop tard !

? Un doute sur votre éligibilité à l'un de ses dispositifs ? Envoyez quand même votre attestation à votre fournisseur ! Il appliquera ou non le dispositif adéquat.

Retrouvez un modèle d'attestation sur l'honneur et accédez au simulateur du dispositif amortisseur sur le site [CAP INDUSTRIE](#)
